**Ressources pédagogiques pour travailler avec les élèves sur les valeurs de la République à la suite de l’attentat du 16 octobre 2020**

*En plus des ressources ministérielles dédiées à l’accompagnement spécifique de ce travail, on trouvera dans ces pages un ensemble de conseils et de ressources de référence pour l’aborder et l’inscrire dans la durée sur les plans éducatifs et pédagogiques.*

**CONSEILS POUR ABORDER LE TEMPS D’HOMMAGE AU PROFESSEUR SAMUEL PATY**

Quelles que soient les modalités d’organisation retenues, il est nécessaire **d’anticiper l’ensemble des questions posées par les conseils donnés ci-dessous avec les équipes en amont** et que les professeurs puissent exprimer leurs difficultés pour mener les échanges avec les élèves.

***Lors des temps consacrés au travail pédagogique sur les valeurs de la République***

* Prendre le temps d’accueillir les élèves pour les rassurer dans un contexte particulièrement anxiogène actuellement.
* Tenir compte des possibles questions ou angoisses posées par la problématique sanitaire.
* Expliquer l’intérêt de ce temps de travail en soulignant qu’il est destiné à apaiser.
* Prendre le temps d’expliquer aux élèves l’intérêt du temps de recueillement que constitue la minute de silence prévue, sur son déroulement concret, son sens.
* Revenir brièvement sur les évènements, et répondre à certaines questions mais uniquement dans la limite des faits (cf. ci-après « *Aborder un évènement collectif violent avec les élèves* »).
* L’installation d’un débat sur les faits n’est, de ce fait, ni possible, ni souhaitable. Il faut veiller à ne pas le laisser s’installer : une enquête est en cours et il convient de rester factuel.
* Eviter les mots ou expressions anxiogènes ou sujettes à mauvaise interprétation : « état d’urgence », « situation de guerre » etc.
* En cas de questions pointues ou « dérangeantes », les prendre en note et indiquer qu’il sera apporté une réponse plus tard, le temps de s’informer ou de prendre du recul.
* En cas de « malaise » ou d’inquiétude excessive d’un élève, le diriger vers l’infirmerie.
* En cas de provocation d’un élève qui reste isolée et n’impacte pas la gestion de la séquence, faire un rapport d’incident.
* En cas de débordement incontrôlable de la part d’un élève (agressivité, propos outranciers etc.), demander en revanche immédiatement un membre de la vie scolaire pour l’extraire du groupe classe puis faire un rapport d’incident circonstancié. Les modalités de prise en charge de ces situations doivent être organisées et connues en amont.
* Favoriser, si cela est possible, une co-intervention avec un autre personnel dès lors qu’un professeur ne se sentirait pas à l’aise pour aborder ce temps pédagogique.

***Pendant la minute de silence***

* Respecter les gestes barrière.
* Se contenter de lire sans le commenter le texte prévu.
* Pas de prise de parole des personnalités extérieures éventuellement présentes.
* Répartir les adultes parmi les enfants ou les adolescents.
* Veiller autant que faire se peut à identifier les élèves qui se révèleraient perturbateurs.
* Signaler le plus rapidement possible aux directions les éventuels incidents qui pourront se produire pendant les temps de travail pédagogiques et/ou pendant la minute de silence.

**ABORDER UN EVENEMENT COLLECTIF VIOLENT AVEC LES ELEVES**

**Quelques principes généraux :**

* Moduler son attitude pédagogique selon l'âge des élèves.
* Accueillir l'expression de l'émotion des élèves, sans sous-estimer, y compris chez les très jeunes enfants, leur capacité à saisir la gravité des situations, et en respectant la sensibilité des élèves (le sentiment de peur, d'incompréhension, d'injustice, de révolte...).
* Rassurer les élèves : l'école est un espace protégé, l'événement s'est déroulé dans un lieu précis et dans un temps circonscrit, même si les médias en parlent beaucoup.
* Être attentif au niveau de connaissance que les élèves ont de l'évènement : certains élèves peuvent n'en avoir aucune connaissance, d'autres ne disposer que d'éléments partiels ou erronés, provenant de sources variées.
* Aider à clarifier les termes entendus et répétés, pour que les enfants ne restent pas enfermés dans un présent dominé par la peur.
* Respecter l'émotion de la communauté éducative.
* Sur le plus long terme, construire une réflexion problématisée, par-delà le seul événement, qui s'inscrive dans le cadre des programmes d'enseignement et en prenant appui sur tous les acteurs de la communauté éducative.
* **Informer les responsables légaux**, surtout pour les élèves les plus jeunes, des actions pédagogiques entreprises.

**La délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire** a rédigé [une mise au point](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/ecole/96/5/aborder_evenement_collectif_violent_383965.pdf) destinée à anticiper la médiatisation d’un événement collectif violent avec les élèves.

**Pour répondre aux besoins qui pourraient s'exprimer au sein des écoles et des établissements**, le site *Eduscol* présente une page intitulée [Savoir accueillir la parole des élèves après un attentat](https://eduscol.education.fr/cid128416/savoir-accueillir-la-parole-des-eleves-apres-un-attentat.html), avec les objectifs suivants :

* Organiser le dialogue avec les élèves,
* Eviter la désinformation et les théories conspirationnistes,
* Se diriger vers des ressources suite à des attentats,
* Poser des principes pour aborder une actualité violente avec les élèves,
* Proposer des repères pour agir à l'école primaire,
* Construire la réflexion et organiser le débat au collège et au lycée.

L’académie de Bordeaux a élaboré **une fiche récapitulant des propositions académiques et des conseils de l’IGESR** pour [mettre en œuvre concrètement des séquences ou des séances sur les Valeurs de la République en situation de crise](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action_educative/95/3/Pistes_pedagogiques_A2_1341953.pdf). On y trouvera notamment une proposition d’un collège de Strasbourg.

**ABORDER LE PRINCIPE DE LAÏCITE A L’ECOLE**

Les **textes de références sur la laïcité et la neutralité** sont listés dans [une page ministérielle dédiée](https://eduscol.education.fr/cid81817/referents-laicite-textes-de-reference-et-rapports.html) (constitution, lois, code de l’éducation, circulaires).

La page du site Eduscol [La laïcité à l’Ecole](https://www.education.gouv.fr/la-laicite-l-ecole-12482) récapitule **les principales ressources pour faire comprendre et faire respecter le principe de laïcité**, fondateur de notre système éducatif. Un point sur les ressources pour transmettre plus généralement [les valeurs de la République à l’Ecole](https://www.education.gouv.fr/les-valeurs-de-la-republique-l-ecole-1109) est proposé.

**Pour une indispensable mise au point sur le principe de laïcité** pour les personnels et avec les élèves, on se reportera avec profit aux ressources suivantes :



* Le [vadémécum *La laïcité à l’Ecole*](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/06/8/202010-Vademecum-Laicite-WEB_1338068.pdf), dans sa version actualisée du 13 octobre 2020. Comportant de nombreux conseils pratiques, il constitue une référence commune à mobiliser autant que de besoin. Validé par le Conseil des sages de la laïcité, il apporte des réponses juridiques précises et donne des conseils d’action aux équipes éducatives.
* Deux vidéos proposées par le site LUMNI [pour les jeunes élèves](https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-la-laicite-1-jour-1-question)  d’une part et [pour les élèves plus avancés dans le secondaire](https://www.lumni.fr/video/la-laicite) d’autre part.



* Une [version commentée de la charte de la laïcité](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/06/2/charte_de_la_laicite_commentee_270062.pdf), comportant des renvois vers des textes de référence faisant autorité.
* La rubrique [Laïcité du portail Valeurs de la République du réseau CANOPE](https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/laicite.html), comportant de nombreux éclairages et des vidéos thématiques.

***Pour en savoir plus***

* Le [Conseil des sages de la laïcité](https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537)
* L’[Observatoire de la laïcité](https://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite)
* Le portail [Valeurs de la République](https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html) du réseau CANOPE
* Le dossier de presse du [séminaire national des coordonnateurs des équipes Valeurs de la République](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Action_educative/60/8/DP_Seminaire_Laicite_13102020_1341608.pdf) du 13 octobre 2020

**ABORDER LA LIBERTE D’EXPRESSION EN CLASSE**

Le site *Éduscol* propose une page exposant **les principes généraux** de l'approche pédagogique de la [liberté d'expression, un droit fondamental,](https://eduscol.education.fr/cid154212/la-liberte-d-expression.html) sous trois angles :

* Pourquoi travailler la question de la liberté d'expression en classe ?
* Dans quels enseignements disciplinaires ancrer cette réflexion ?
* Des pistes et des ressources pour cet enseignement.

Lors de la Semaine de la Presse et des Médias dans l’Ecole de 2016, le CLEMI a publié une fiche synthétique relative à « [Aborder caricatures et dessins de presse en classe](https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/developper_esprit_critique/spme2016_aborder_caricatures_et_dessins_presse_en_classe.pdf)», utile **pour comprendre les enjeux principaux** de cette question.

**Pour les élèves les plus jeunes**, on trouvera des pistes d’activités concrètes à conduire en classe en particulier :

* Sur Le site du CLEMI qui présente notamment une fiche pédagogique dédiée à la thématique « [Dessin de presse et liberté d'expression](https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/dessin-de-presse-et-liberte-dexpression.html) », publiée dans le Dossier pédagogique de la Semaine de la Presse et des Médias dans l'École de 2019.
* Sur le site *1 jour 1 actu* qui propose une fiche pédagogique conçue par une équipe d’enseignants-chercheurs, de conseillers pédagogiques et d’inspecteurs de l’Éducation nationale pour [la mise en œuvre d’un débat](https://www.1jour1actu.com/wp-content/uploads/debat_libertedexpression_EDUSCOL1.pdf) à partir d’une [courte vidéo sur la liberté d’expression](https://www.1jour1actu.com/info-animee/cestquoila-liberte-dexpression/).

**Pour les élèves du secondaire**, l’académie de Paris propose :

* Un [diaporama pour travailler la liberté d’expression au collège](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2184488/enseigner-la-liberte-d-expression-college) après l’attentat contre Samuel Paty, assorti d’une [note d’accompagnement](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2184490/note-d-accompagnement-liberte-d-expression-college).
* Un [diaporama pour travailler la liberté d’expression au lycée](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2184491/enseigner-la-liberte-d-expression-lycee) après l’attentat contre Samuel Paty, assorti d’une [note d’accompagnement](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_2184494/note-d-accompagnement-liberte-d-expression-lycee).

***Pour en savoir plus***

* Le projet [#Jedessine](https://www.reseau-canope.fr/je-dessine.html), sur le site du réseau CANOPE, fondé sur l'ensemble de dessins reçus par la rédaction de Charlie Hebdo après l’attentat de 2015.
* Une entrée détaillée sur les concepts et l’approche en classe de la « [liberté d’expression](https://www.reseau-canope.fr/je-dessine/liberte-dexpression.html) », proposée par l[e portail « Valeurs de la République »](https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/liberte.html)
* Le dossier pédagogique de la Semaine de la Presse et des Médias dans l’Ecole de 2016 consacrée à « [La liberté d’expression, ça s’apprend](https://www.reseau-canope.fr/developper-lesprit-critique/la-liberte-dexpression-ca-sapprend.html)»

**ABORDER LES FAITS RELIGIEUX A L’ECOLE**

Au-delà de l’enseignement laïque des faits religieux comme éléments constitutifs des cultures et des sociétés, qui fait partie intégrante de nombreux programmes disciplinaires, l'irruption grandissante du religieux au sein des classes ou dans les relations avec les familles, notamment pour contester des contenus d’enseignement ou des règles de vie commune, nécessite une réflexion actualisée sur leur approche. Pour ce faire, **on se pourra se reporter utilement aux ressources suivantes** :

* La **page de référence** Eduscol consacrée à [l’enseignement des faits religieux](https://eduscol.education.fr/cid46675/l-enseignement-des-faits-religieux.html).
* **Le site de l’Institut européen en sciences des religions** ([IESR](http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/institut)) créé en 2002 au sein de l'École Pratique des Hautes Études, est un organisme de formation adossé au monde de la recherche. Il constitue un lieu laïque d’expertise et de conseil sur l’histoire et l’actualité de la laïcité et des questions religieuses. Suivant les recommandations du rapport de Régis Debray sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque (2002), sa première mission est de participer à **la mise en œuvre de l'enseignement des faits religieux à l'école**, notamment à travers la mise à disposition de nombreuses ressources pour les personnels de l'Éducation nationale.
* La rubrique « [Enseignement laïque des faits religieux](https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique/enseignement-laique-des-faits-religieux.html)» du **portail Valeurs de la République** du réseau CANOPE, qui fait le point avec des courtes vidéos sur :
	+ La laïcité et l’enseignement des faits religieux,
	+ L’expression « faits religieux »,
	+ Les objectifs de cet enseignement,
	+ Les enjeux de formation associés.

***L’EQUIPE ACADEMIQUE VALEURS DE LA REPUBLIQUE***

Placée sous l’autorité directe de la rectrice et composée de quinze membres disposant d’une expertise éducative, juridique et pédagogique, elle a vocation à répondre aux demandes ponctuelles d’accompagnement des personnels, pour prévenir durablement les atteintes à la laïcité et, plus généralement, aux valeurs de la République.

***Ses missions sont de :***

* réagir rapidement en se déplaçant si nécessaire sur site ;
* favoriser une analyse objective des situations d’atteinte à partir d’une culture nationale unifiée, cohérente et homogène ;
* proposer des réponses à la fois pédagogiques, règlementaires et disciplinaires appropriées à la gravité des situations signalées ;
* prévenir les atteintes à travers la formation statutaire des personnels d’encadrement, des personnels d’éducation et des professeurs ;
* soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et assurer un suivi durable des écoles et établissements.

Les directeurs, directrices et chefs d’établissement, mais aussi l’ensemble des personnels des écoles et établissements scolaires, peuvent la solliciter. **Pour la contacter :** eavr@ac-strasbourg.fr